Agadir : Polémique au sein du Conseil préfectoral

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-09-2009 00:56:42

· Abderrahim Oummani élu président

· PI et USFP contestent cette élection

Le nouveau Conseil préfectoral d'Agadir Ida Outanane vient d'être à peine constitué que déjà une polémique a éclaté au sein de l'entité. Mercredi dernier, après l'élection des membres du bureau, les élus ont fait montre de leurs divergences sur plusieurs questions. A noter tout d'abord que c'est Aberrahim Oummani du RNI qui a été élu à la tête du Conseil. Il l'a emporté de peu face à Ahmed Iraâ Sbaï du Parti de l'Istiqlal (PI), avec 12 voix contre 11. Sbaï, pour sa part, a été élu premier vice-président.

Par ailleurs, ce sont Larbi Telmoudi de l'USFP et Ahmed Boutichkt du PI qui ont été élus respectivement deuxième et troisième vice-présidents du Conseil préfectoral. Les organes auxiliaires du Conseil, à savoir le rapporteur et le secrétaire ne sont pas pour leur part encore élus, le président du Conseil ayant clôturé la séance après l'élection des membres du bureau. Et c'est là le sujet de discorde entre les Rnistes et les autres membres du Conseil, réunis dans une coalition, regroupant les élus du PI, de l'USFP et du PJD. De leur avis, les organes auxiliaires doivent être élus au cours de la même séance en même temps que l'élection des membres du bureau. La lecture que fait Abderrahim Oummani de l'article 7 (chapitre II) de la loi 79-00 relative à l'organisation des collectivités préfectorales et provinciales est tout autre. Cet article ne fait, en effet, allusion qu'à l'élection du président et des vice-présidents. «L'article 12 par contre précise que l'élection des organes auxiliaires doit avoir lieu en dehors de la constitution du bureau», souligne Oummani. «Cela ne veut pas dire que les organes auxiliaires ne peuvent pas être désignés lors de la même séance», rétorque Sbaï. Mais le président soutient que cela doit se faire à part. Il tient à organiser une session pour l'élection des organes auxiliaires. De leur côté, les autres membres du bureau campent sur leur position et vont même jusqu'à contester l'élection du président. Pour eux les dispositions légales n'ont pas été respectées «puisque les bulletins de vote ne portaient pas le cachet de l'autorité», déplore Sbaï. «Seules les enveloppes doivent être cachetées», argumente Oummani. Un avis partagé par des représentants de l'autorité. Mais Sbaï et sa coalition ne sont pas pour autant convaincus. Ils comptent même porter l'affaire devant la justice.

Malika ALAMI
L'économiste